



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

DREETS INFOGRAPHIE CENTRE-VAL DE LOIRE

3^{ème} Plan Régional Santé au Travail

Centre-Val de Loire



Bilan 2016-2020



Préventeurs de la région Centre-Val de Loire et partenaires
sociaux coopèrent pour la santé au travail

Le PRST3, une dynamique partenariale au service de la promotion de la santé au travail

- Une politique partagée entre l'État, les partenaires sociaux et les organismes de prévention au service des entreprises de la région ;
- Un programme piloté par la Dreets par délégation de la Préfète de Région et mis en œuvre grâce à la mobilisation de nombreux acteurs (IPRP, médecins, infirmier.es des services de santé au travail, conseiller.es préventions des organismes de prévention, agents de contrôle de l'inspection du travail,...) ;
- Un plan élaboré et suivi dans le cadre d'échanges au sein de 3 comités : Comité Régional d'Orientations des Conditions de Travail (CROCT), le Groupe Permanent Régional d'Orientations et le Comité Opérationnel du PRST3.

Parmi de nombreux acteurs, les préventeurs institutionnels se sont largement mobilisés

Des préventeurs institutionnels :

- Les services de santé au travail interprofessionnels et l'APST Centre-Val de Loire ;
- La Carsat Centre-Val de Loire ;
- La Mutualité Sociale Agricole ;
- L'Aract Centre-Val de Loire ;
- L'OPPBTB ;
- Les sociétés savantes de médecine du travail (IMTVL, SMTVL).

Les fiches d'identité de ces organismes et leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Dreets.

Pour en savoir plus, [cliquer ici](#).

Une dynamique partenariale confirmée !



→ Plus de 40 pilotes d'actions issus de plus de 10 organismes différents.

→ Plus de 70 membres différents au sein des groupes de travail dont plus de la moitié d'entre eux ont participé à au moins 2 groupes de travail.

2 axes stratégiques - 7 objectifs - 36 fiches actions



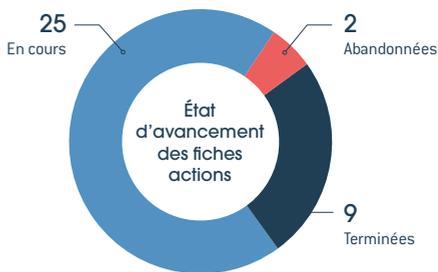
Les 7 objectifs principaux

- Développer une culture de prévention et améliorer les conditions de travail dans les TPE ;
- La prévention des troubles musculo-squelettiques ;
- La prévention du risque chimique ;
- La prévention des risques professionnels dans le BTP ;
- La prévention des risques psychosociaux ;
- La promotion des démarches en faveur de la Qualité de Vie au Travail ;
- Le maintien en emploi.

Des enjeux transversaux ont été posés

- Construire une politique visible pour les entreprises et les salariés ;
- Favoriser une dynamique partenariale dans le respect des règles de métiers ;
- Travailler avec les partenaires sociaux dans l'élaboration et le suivi des actions ;
- Veiller à la cohérence et à la synergie avec les autres démarches structurantes ;
- Cibler en priorité les Très Petites Entreprises.

Un état d'avancement encourageant



Sur les 36 fiches actions du PRST3, 9 sont clôturées, 2 sont abandonnées et 25 sont en cours de finalisation.

Parmi les 25 fiches actions en cours, un taux de réalisation encourageant :

- À plus de 90% pour 5 fiches ;
- Compris entre 50 et 89% pour 16 fiches ;
- Compris entre 20 et 49% pour 4 fiches.

Les bénéficiaires

Il ressort des éléments remontés par les pilotes, toutes actions confondues que :

- + 3500 entreprises ont été sensibilisées sur au moins un des thèmes du PRST ;
- + 4300 entreprises ont été accompagnées dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail (démarche de prévention, mise en conformité, aides financières) ;
- Près de 50 outils/démarches ont été produits par les groupes de travail principalement des outils d'information pour la sensibilisation des entreprises ;
- Des cibles TPE privilégiées : coiffeurs, plombiers-chauffagistes, charpentiers-couvreurs, garagistes, tailleurs de pierre, exploitants agricoles...



Des illustrations d'actions en faveur des entreprises de la région

- Pour faciliter l'accès des TPE à l'offre de service régionale en matière de santé au travail, le portail [MaRessourceRH](#) propose une recherche guidée pour une réponse adaptée à un besoin identifié ;
- Une branche professionnelle ([Unec 37 et 41](#)) témoigne dans le cadre de sa mobilisation pour accompagner ses adhérents dans l'amélioration des conditions de travail des salons de coiffure (cf. ci-contre) ;
- Les acteurs du PRST se sont mobilisés sur les risques émergents : [Perturbateurs endocriniens](#) et [Nanomatériaux](#).
- Un réseau des référents santé sécurité mis en place par [l'Apst37](#), pour les accompagner dans leur montée en compétences ;
- Des outils mis à disposition : [kit amiante](#), [un livret d'accueil pour les salariés](#), [un guide RPS](#), [démarche MESOCAP](#), [Données sur la santé au travail en région Centre-Val de Loire...](#)

→ **Le bilan complet est accessible en [cliquant ici](#).**

Géraldine Ferteux,
présidente de l'Union nationale
des entreprises de coiffure.

Comment avez-vous été associée à cette action ?

En tant que présidente de l'Unec 37 et 41, j'ai été contactée par la Direccte en 2018 pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une action de prévention du risque chimique et des TMS dans les salons d'Indre-et-Loire. J'ai apprécié d'être associée à la réflexion en amont : cela m'a permis d'apporter mon expertise du milieu de la coiffure mais aussi ma vision de chef d'entreprise. Impliquer le monde professionnel est à mon sens indispensable pour proposer aux entreprises des solutions concrètes et applicables.

Des axes d'amélioration en quelques mots

Le PRST aura permis de poursuivre la dynamique des partenariats avec les préventeurs institutionnels impulsés lors des précédents plans et de renforcer la mobilisation des partenaires sociaux. Il reste cependant des axes d'amélioration :

- **Développer des partenariats avec les branches professionnelles ;**
- **Travailler sur des cibles métiers pour faciliter le déploiement des actions et la communication envers les bénéficiaires ;**
- **Définir au plus tôt une stratégie de communication efficace pour améliorer la visibilité du PRST tant pour les acteurs que pour les bénéficiaires.**

Des perspectives

Un PRST4 à construire pour 2022 :

- **Qui s'appuiera sur la dynamique partenariale ;**
- **Dans un contexte d'une réforme de la santé au travail ;**
- **Sur la base d'un diagnostic territorial partagé ;**
- **Autour d'actions au plus près des besoins des entreprises avec l'appui des branches professionnelles ;**
- **Sur des thèmes tels que : la culture de la prévention, les risques prioritaires et émergents, la prévention de l'usure et de la désinsertion professionnelle, la promotion de la santé et la qualité de vie au travail.**

PRST4 : des idées à partager ?



Branches professionnelles, partenaires sociaux,..., vous avez des idées, des projets à partager ? Rejoignez-nous pour la construction du 4ème PRST lors des ateliers préparatoires organisés le 17 et 20 septembre 2021. Contactez-nous par mail : cvl.equipe-pluridisciplinaire@dreets.gouv.fr.